

Comparaison des alphabets API et AFF: une condamnation sans appel

L'utilisation de l'API, » alphabet phonétique international, s'est répandue en France depuis les années 1970 **sans soulever la moindre protestation.**

Cet alphabet sert à indiquer la prononciation normale des mots. Or, concernant notre langue, il se trouve que c'est **un outil fait pour ne jamais marcher.**

Le **mauvais choix de ses lettres** le rend illisible à moins d'un rodage long et laborieux le réservant à un microcosme.

L'inventaire des sons pris en compte pour être rendus avec cet alphabet n'a même pas été fait correctement.

Ne constituant pas un repère valable pour faire connaître la prononciation normale des mots français, il est ainsi **à l'origine de la**

dégradation de la qualité du français parlé.

On va voir que la principale fonction de l'API, c'est de faire croire que la nécessaire réforme de l'orthographe est impossible, alors qu'elle est en réalité très facile. C'est la raison du démarrage, fin 2011, d'une véritable « **bataille des alphabets** », opposant ledit API à l'alphabet phonétique français AFF du mouvement Ortograf-FR.

La liste suivante fait apparaître une correspondance entre les lettres les plus incongrues de l'API et celles de l'AFF qui sont censées les remplacer

API:	ə	ɔ	ʃ	ʒ	ɛ	ẽ	õ	œ	ã	ø	j	æ	a	y	ɥ
AFF:	e	o	ch	j	ɛ, ê	in	on	un	an	eu	y	œ	â	u	u

Le tableau de la page suivante compare cette fois, entre elles et avec l'orthographe actuelle, les deux écritures phonétiques en question appliquées à un petit texte. Il s'agit des premiers paragraphes de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.

La colonne centrale en gros caractères utilise le fameux API, alphabet phonétique international. Devant l'aspect rébarbatif de ses lettres, on objectera que cet alphabet a été conçu **uniquement pour des utilisations ponctuelles et marginales**, pour indiquer la prononciation de tel ou tel mot, et non pas pour du texte.

C'est justement là qu'est sa vraie et perverse finalité. En effet, à la place de cette écriture qui n'est ni commodément lisible, ni rigoureuse quant à la règle « une lettre par son, un son par lettre, **un choix plus judicieux aurait été très facile**: il est illustré par la colonne de droite, qui est écrite au moyen de **l'alphabet phonétique français AFF**, ce qui lui donne les propriétés suivantes

1°) Etant donné que l'AFF respecte rigoureusement la logique phonétique « une lettre par son, un son par lettre » et qu'une écriture se

conformant à cette règle contient exactement la même information que le message oral correspondant, **l'écriture de la colonne de droite ne présente aucun appauvrissement par rapport au même message énoncé oralement**, contrairement à un préjugé complaisamment répandu.

2°) Grâce à la ressemblance maximale de chaque lettre de l'AFF avec l'écriture actuelle la plus courante du son correspondant, son **déchiffrage** dans un premier abord est quasi immédiat. A partir de là un simple rodage peut aboutir à une familiarisation et à une lecture aisée.

Une écriture phonétique judicieuse ouvre ainsi toutes grandes les portes d'une réforme habituellement considérée comme étant impossible.

Les Représentants du Peuple Français,
constitués en Assemblée nationale,

**Le rəprezātā dy pəplə frāse,
cōstituyē ān asāble nasjonal,**

Lé Reprézantān du Peuple Fransε,
konstitué an Asanblée nasional,

considérant que l'ignorance, l'oubli ou
le mépris des droits de l'homme sont les
seules causes des malheurs publics et de
la corruption des Gouvernements,

**cōsidērā ke l injōrās, l ubli u lə
mepri de drwa d l om sō le səl
koz de maloer pyblik ε də la
korypsjō de guvernə mā,**

kon sidεran ke l inyorans, l oubli ou
le mépri dé drwa d l om sōn lé sel kəuz
dé malœr publik ε de la korupsyōn dé
Gou verneman,

ont résolu d'exposer, dans une
Déclaration solennelle, les droits
naturels, inaliénables et sacrés de
l'homme.

**ō resoly d ekspoze, dāz yn
deklarəsjō solanɛl, le drwa
natyrel, inaljenəbləz ε sakre də
l om**

ōn rézolu d'expəuzé, danz un
Déclarāsyōn solanɛl, lé drwa naturɛl,
inalyénablez ε sacré de l'om,

En conclusion, étant donné que l'API est un outil dont les applications à la langue française ne pourront jamais marcher, ceux qui l'ont fait adopter et ceux qui le maintiennent en place ont fait preuve de leur incompetence et ne peuvent plus avoir **aucune autorité intellectuelle**.

Ces mêmes responsables ont toujours eu en mains toutes les données permettant de réussir impeccablement l'indispensable réforme. La **censure** ubuesque avec laquelle ils nous cachent les dégâts de l'orthographe, l'utilisation de l'API comme alibi pour empêcher cette réforme, les incroyables **manipulations** avec lesquelles ils nous font gober l'orthographe la plus bête du monde, **leur enlèvent en outre toute autorité morale**.